



REGLEMENT DE LA COURSE : « TRAIL DES SALINES »

1 - Le « TRAIL DES SALINES »

3 courses de montagne : départ en ligne, sur sentiers et routes forestières, organisée par l'Association TOCATS DEL CIM qui aura lieu le 18 Octobre 2026 sur la commune de CERET.

2 - Parcours des courses

- 🏃 Le TDS (Trail Des Salines) : 23km, 1500D+, Départ à 8h30 à la Place de la République
- 🏃 Le TDF (Trail De Fonfrède) : 17km, 1000D+, Départ à 9h30 à la Place de la République
- 🏃 La Tocado : 8km, 500D+, Départ à 10h à la Place de la République
- 🏃 Délai des courses : 6h pour le Trail des Salines, 5h pour le Trail de Fonfrède et 2h30 pour la Tocado

3 - Inscriptions

- 🏃 En ligne : sur le site d'ATS-SPORT
- 🏃 Sur place : Place de la République de Céret le samedi 17 Octobre 2026, de 10h à 18h et le dimanche 18 Octobre 2026, jour de la course à partir de 7h et jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Les inscriptions sont limitées à 900 coureurs sur l'ensemble des courses.

Toute inscription non complète sera considérée comme nulle.

4 - Participation

- 🏃 Le TDS - 23km, 1500 D+ : est ouvert à partir de la catégorie Espoir.
- 🏃 Le TDF - 17km, 1000D+ : est ouvert à partir de la catégorie Junior.
- 🏃 La Tocado - 7.5km, 350 D+ : est ouvert à partir de la catégorie Cadet.

5 - Santé

Participation à l'épreuve soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Pour les mineurs : Décharge parentale obligatoire

6 - Engagement

-  Trail des Salines : 26€, Trail de Fonfrède : 18€ et Tocado : 11€
-  Pour les inscriptions en ligne, des frais de traitement s'appliquent.
-  Supplément de 1€ le jour de la course.
-  Toute inscription à l'épreuve entraîne l'adhésion présent règlement.
-  Tout engagement est ferme et définitif et ne peut être remboursé pour quelque motif que ce soit. En cas d'intempérie l'épreuve sera maintenue. Il ne sera admis aucun changement de dossard par une tierce personne.

7 - Retrait des dossards

Le samedi 17 Octobre 2026 de 10h à 18h, à la Place de la République de Céret ou le jour de la course jusqu'à 30 minutes avant le départ.

8 - Ravitaillements éco responsables

Le long du parcours 5 postes de ravitaillement en tout :

- Deux postes de ravitaillement eau,
- Trois postes de ravitaillement eau + alimentaire

NB - ECORESPONSABLE : AUCUN VERRE NE SERA FOURNI SUR LES COURES, pensez à vous munir de votre gobelet réutilisable.

9 - Récompenses

-  « Le Trail des Salines » : Des récompenses seront attribuées aux : 3 premières et 3 premiers scratchs, puis aux 1^{er} et 1^{ère} de chaque catégorie.
-  « Le Trail de Fonfrède » : Des récompenses seront attribuées aux : 3 premières et 3 premiers scratchs, puis aux 1^{er} et 1^{ère} de chaque catégorie.
-  « La Tocado » : Des récompenses seront attribuées aux : 3 premières et 3 premiers scratchs, puis aux 1^{er} et 1^{ère} de chaque catégorie.

10 - Sécurité

La protection médicale est assurée par un organisme de secours habilité et un médecin.
Tout concurrent qui abandonne la course doit se signaler auprès d'un bénévole qui lui sera muni d'un téléphone portable et se chargera d'en informer l'organisation. Les chiens sont interdits.

11 - Assurance

Responsabilité civile : Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance (AXA)
Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

12 - Renseignement

Pour tout renseignement > Contact tel : 06.68.16.45.15

Adresse pour envoi des inscriptions : Association TOCATS DEL CIM - 67 Avenue des Aspres - 66400 CERET